

1. LE DISPOSITIF

A- Qu'est-ce que le parrainage de proximité ?

Le parrainage est la construction d'une relation affective privilégiée entre un enfant et un adulte ou une famille. Il participe à l'ouverture de l'enfant sur le monde et s'inscrit dans une démarche de prévention et de soutien à la parentalité.

Références

Arrêté du 11 août 2005 relatif à la charte du parrainage d'enfants

B- Qui peut en bénéficier ?

Le parrainage de proximité s'adresse à des enfants qui connaissent des situations familiales et sociales diverses. Il peut être sollicité pour un enfant vivant dans sa famille, en famille d'accueil ou au sein d'un foyer de type Maison Départementale de l'Enfance ou Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS).

C- Conditions d'attribution

Pour devenir parrain ou faire parrainer son enfant il convient de se rapprocher de l'association Parrainons 45 !

Concernant les enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure d'aide sociale à l'enfance, le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale doit se rapprocher du référent chargé du suivi de son enfant.

D- Quelle est la procédure d'attribution ?

Le référent de l'équipe pluridisciplinaire (EP) chargé du suivi de l'enfant, après évaluation de la situation et accord du ou des détenteurs de l'autorité parentale, décide de confier un enfant à un parrain en fonction du projet et du profil de l'enfant. En cas de placement judiciaire, l'accord du

juge est requis. Le Responsable EP sollicite l'association de parrainage et lui présente le projet.

La sélection des parrains, leur évaluation et leur suivi sont réalisés par l'association chargée du développement du parrainage de proximité dans le Loiret.

Une procédure d'information et d'évaluation des parrains conforme à la charte nationale du parrainage de proximité encadre la mise en place du parrainage. Une convention de parrainage est conclue entre les différentes parties afin de fixer les modalités d'accueil et d'accompagnement.

2. OÙ SE RENSEIGNER ?

- Equipe pluridisciplinaire
- La direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Famille
- L'association Parrainons45 !
parrainons45@gmail.com